#02
MAI 2019
À VOTRE SERVICE !

« NOUS AVONS À CŒUR DE DÉFENDRE LA NATURE, LA BIODIVERSITÉ ET BIEN ÉVIDEMMENT LA RURALITÉ »

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-VIENNE

CHASSEURS OU ÉCOLOGISTES ?

Lors de l'installation de la Chambre d'agriculture, nous devions intégrer de par le code rural, une association environnementaliste. À vrai dire, jusqu'à temps de voir la liste et de découvrir que les fédérations de chasse en faisaient parties, j'avais - ainsi que mon équipe - une certaine anxiété, voire une appréhension d'être obligé de composer avec les écolos intégristes de tous poils, les anti-développement économiques, ceux qui nous attaquent au quotidien sur l'utilisation de produits phytosanitaires, d'antibiotiques, de l'eau... la liste est longue. Alors, quoi de plus naturel que de proposer la Fédération des chasseurs 87 comme association environnementale ? Au moins nous partageons de défendre la nature, la biodiversité et bien évidemment la ruralité, mais surtout nous sommes victimes des mêmes lobby financés par des bobos bien planqués à Paris bossant dans des ministères, des multinationales et qui méprisent notre monde !

La problématique des dégâts de gibiers et de nuisibles ne peut se régler sans l'aide des chasseurs. Je suis un paysan comme vous, et lorsque le sanglier a « mougé » une parcelle, je bénis des plus « beaux » mots de mon vocabulaire les chasseurs. Néanmoins, lorsque la colère s'estompe, comment traiter le problème sans réguler les surpopulations ? Et surtout qui est en droit et a les moyens de pouvoir le faire hormis les chasseurs et les lieutenants de louveterie ?

Je reviendrai, une fois ne sera pas coutume, sur l'article de la FDSEA dans Union & Territoires en date du 10 mai 2019 qui dénonce le fait que la Chambre d'agriculture soit « vendue » à la Fédération de chasse 87. Je rappellerai à l'auteur de cet article que la Coordination Rurale n'est représentative que depuis un an en CDCFS* tandis que pour sa part, ça fait plus de dix ans qu'il est mandaté sur le dossier chasse par son syndicat, avec le bilan d'une population de sangliers multipliée par trois depuis sa nomination… Je lui rappellerai également le partenariat de sa structure syndicale nationale avec WWF, certainement qui a abouti au fait que le Président national des JA soit avec deux représentants écologistes sur la liste Renaissance pour les élections européennes…

Chacun ses amis, je vous laisse juge ! Pour nous la problématique « régulation de gibiers et de nuisibles » passera par un partenariat qui je vous l'avoue est souvent « viril mais correct » avec les chasseurs. Le dernier Bureau a acté le fait qu'un élu soit référent « chasse » avec pour mission d'être l'interlocuteur entre les paysans qui subissent des dégâts et les chasseurs. Le but : régler les problèmes sur le terrain. Il y a ceux qui braillent et ceux qui essayent de trouver des solutions.

Bertrand Venteau,
Président de la Chambre d'agriculture 87

** Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage*

TUBERCULOSE BOVINE | « UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR L'ÉLEVEUR », UN ENGAGEMENT FORT DES ÉLUS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 87

« J'ai été touchée par la tuberculose bovine, une fois en 2015 avec un abattage partiel et une deuxième fois en 2018 qui a conduit à un abattage total de mes 236 animaux. Dans cette situation, on se retrouve seuls face aux protocoles de l'administration et sans considération de l'attachement qu'on peut avoir de nos animaux. On est éleveur et d'habitude on se bat pour guérir une maladie sur un animal, là, c'est écrit dans les textes et on n'a pas le choix que d'appliquer la procédure … ».

Depuis le début de l'année, la Haute-Vienne a enregistré cinq cas de tuberculose bovine, chiffre qui tend à augmenter ces dernières années. Marie-Christine Forestier, secrétaire adjointe de la Chambre d'agriculture et éleveuse de vaches limousines à Ladignac-le-Long, impactée à deux reprises par cette maladie, témoigne de l'importance d'être accompagné.

Aujourd'hui, quel accompagnement vous semble le plus adapté face à ces situations ?

« La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne doit être un interlocuteur privilégié de l'éleveur. Cela n'empêchera pas le suivi de la procédure réglementaire de l'administration pour assainir le troupeau mais la Chambre d'agriculture sera présente pour accompagner l'éleveur sur les plans : administratif (déclaration aides), réglementaire (identification des animaux) et technique. C'est important dans cette situation d'avoir un soutien qui nous aide à y voir plus clair et à se projeter. Une étude prévisionnelle sur 5 ans des conséquences fiscales, économiques et techniques liées à l'abattage de nos animaux est donc indispensable pour chiffrer nos choix et prendre la bonne décision : est-ce qu'on repeuple ? doit-on continuer l'engraissement ? … »

« Si l'on repeuple, cette étape est essentielle et il ne faut pas la rater : il faut essayer de trouver des animaux dans le moins de cheptels différents, néanmoins ceux-ci ne sont pas habitués à nous. La Chambre d'agriculture peut aussi être là pour accompagner dans la conduite de ces animaux pour repartir sur de bonnes bases (biosécurité, alimentation, …). Le suivi de notre trésorerie est aussi important pour savoir où on en est.

Enfin, et c'est un engagement fort de la nouvelle équipe d'élus de la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne, tout cet accompagnement sera gratuit pour l'éleveur qui le demande. S'il y a un moment où la solidarité professionnelle doit jouer, c'est bien celui-là. »

Votre conseil à un collègue éleveur dont le cheptel est atteint par la tuberculose bovine ?

« Surtout ne pas rester seul(e) et oser en parler, je suis moi-même pleinement à la disposition de tous ceux qui, touchés ou inquiets, souhaitent aborder le sujet. Ils peuvent me joindre au 06 38 76 91 01. »

Pour en savoir +

Mariette TORNIER (Conseillère spécialisée en Productions Animales (Bovins viande - Ovins))
mariette.tornier@haute-vienne.chambagri.fr - 06 12 69 84 59

Marie-Christine FORESTIER
(1ère secrétaire adjointe) - 06 38 76 91 01

CE QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER CE MOIS-CI !

MARCHÉ DE PÂQUES | INSTALLATION RÉUSSIE SUR LE PARVIS DE LA CATHÉDRALE

Vendredi 12 et samedi 13 avril, le magnifique parvis de la cathédrale et le quartier de l'évêché de Limoges ont accueilli la 17e édition du marché de Pâques.

Nouveau lieu

Face à l'impossibilité de s'installer place de la Motte et au jardin d'Orsay, pour raison de travaux, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat, co-organisateurs en partenariat avec la Ville de Limoges, ont cherché un site qui pouvait accueillir cette 17e édition. Le parvis de la cathédrale, un lieu central, facile d'accès, connu de tous et simple à aménager est apparu comme une évidence.

Près de 60 exposants

Cette année encore dans une démarche « 100% artisanat et produits fermiers », le marché de Pâques a regroupé 58 éleveurs et artisans désireux de mettre en avant leurs productions locales.
Comme ses homologues du Goût et de Noël, il permet de créer un véritable lien entre les producteurs et artisans régionaux avec les consommateurs. C'est aussi l'occasion de retrouver, concentrées en un même endroit, toutes les spécialités locales du terroir.

Plus de 10 000 visiteurs

Si le déplacement du lieu de cet événement a beaucoup inquiété les organisateurs et les exposants, la réponse du public a été très positive, voire plus importante que l'an dernier au jardin d'Orsay. Le magnifique cadre de ce marché, avec en fond de scène la cathédrale, et intégré dans un grand espace piéton, a ravi les visiteurs qui sont venus très nombreux. Les animations rempotage, mini ferme et chasse aux œufs pour les enfants, ont connu un succès considérable sur les 2 journées.

RÉGLEMENTAIRE
OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Les aides PAC sous conditions

La conditionnalité soumet le versement des aides communautaires au respect d'exigences de base.

5 domaines à respecter

L'environnement : oiseaux sauvages et habitats, directive nitrate en zones vulnérables.

Les 7 Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) :

- Bandes tampon le long des cours d'eau,
- Prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses,
- Couverture minimale des sols,
- Limitation de l'érosion,
- Interdiction de brûlage des résidus de cultures,
- Maintien des haies, mares et bosquets.

Santé-productions végétales : utilisation des produits phytopharmaceutiques…

Santé-productions animales : Identification, registre d'élevage…

Le bien-être animal

Impacts sur les aides

Chaque anomalie peut entraîner une réduction des aides de 1 à 20 %. Les certifications environnementales de niveau 2 (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine) ou de niveau 3 (Haute Valeur Environnementale) réduisent le risque de contrôle dans 3 domaines.

Pour en savoir +

Chambre d'agriculture 87 :
Christelle Fauchère 05 87 50 42 41

Ou

https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action *(flashez le QR code ci-dessus)*

LE CHIFFRE DU MOIS

3410 **déclarations PAC en Haute-Vienne**
dont **68 %** accompagnées par la Chambre d'agriculture 87

AGENDA

Marché « Bière, pain & Fromage »
Parvis de la cathédrale à Limoges les 14 et 15 juin
marche.bierepainfromage

PLUi Pays de Nexon
Enquête publique du 20 mai au 19 juin
Renseignements auprès de Laure Vigouroux au 05 87 50 60 67

Marchés des producteurs de pays
le vendredi 7 juin à **Condat-sur-Vienne** (à partir de 17h à « Poulouzat ») et à **Nieul** (à partir de 17h sur l'esplanade du château)
www.marches-producteurs.com
Renseignements : 05 87 50 40 17

Aquitanima
Salon de l'agriculture à Bordeaux du 1er au 3 juin
aquitanima
www.aquitanima.fr

Formation Agrilocal
pour les fournisseurs de la plateforme afin de « vendre ses produits en restauration collective » le 18 juin au SAFRAN à Panazol
Renseignements : 05 87 50 40 72

LA VISION DE LA RESPONSABLE PROFESSIONNELLE

Crédit photo : CR87

« NOTRE OBJECTIF EST DE FINIR LA MANDATURE À L'ÉQUILIBRE. »

Lors de la campagne électorale nous nous sommes engagés à faire toute la lumière sur la situation financière de la Chambre d'agriculture.
Cette Chambre est votre outil et nous souhaitons toute la transparence sur ses budgets. Vous avez le droit de savoir comment est utilisé l'argent de la structure car c'est aussi votre argent !

Un audit financier a donc été réalisé sitôt le nouveau bureau élu et les conclusions sont pour le moins alarmantes…

En effet nous avons découvert l'ampleur du déficit : il manque pas loin de 300 000 € pour boucler le budget !
Une dette qui se reporte et augmente d'année en année et ce depuis un petit moment.
Cette situation n'est pas tenable et nous devons y remédier, c'est pourquoi nous allons devoir faire des choix.

Nous avons plusieurs pistes de travail…

- collecter les impayés : la priorité va être mise sur les autres organismes qui ne payent pas. Ce ne sont pas les agriculteurs qui doivent le plus à la Chambre d'agriculture ! Les dossiers agri bénéficieront d'échéanciers.
- réduire les frais : notamment en diminuant la masse salariale (départs non remplacés), mais aussi sur les partenariats, les mises à disposition gratuites, la communication…

Notre objectif est de finir la mandature à l'équilibre.

Emilie Pons, Vice-présidente de la Chambre d'agriculture 87

Quelques repères sur le budget de la Chambre d'agriculture 87

Budget total 2018 : 7 millions d'€uros
Masse salariale = 63 % des charges (moyenne Chambre d'agriculture 57 %).
82,1 ETP permanents (moyenne Chambre d'agriculture 72,5 ETP)
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 2 489 000 € soit 36 % des produits (moyenne Chambre d'agriculture 42 %)
Les créances de la Chambre d'agriculture au 29 avril se montaient à 1 804 000 €

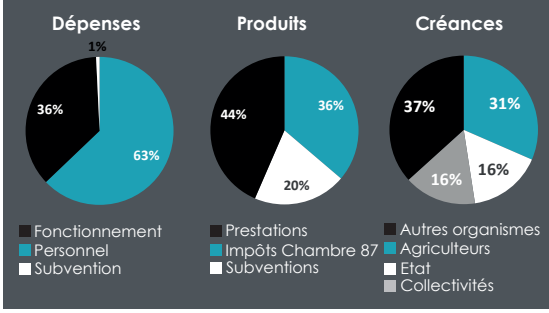

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet
haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
Directeur de la publication : Bertrand VENTEAU
Rédacteur en chef : Bertrand VENTEAU
Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les agents de la Chambre d'Agriculture 87
Conception graphique : J. BOSSELUT
N° ISSN : demande en cours
Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, photothèque des Chambres d'Agriculture
Impression - Routage : Rivet Impression - 05 55 04 49 50